

Conseil Municipal du 24 juin 2025

Extrait du registre des délibérations

D 2-3/2025

Exercice 2025

-

Affectation des
résultats de
l'exercice 2024

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 23

Absents : 1

Excusés-représentés : 9

Votants : 32

L'an deux mil vingt-cinq le vingt-quatre du mois de juin à 19h04, le Conseil Municipal, convoqué le 18 juin 2025, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Elisabeth MASSE, Maire.

Présents :

Mme Elisabeth MASSE, Maire,

Mme LAHOUSTE, Mme FARINEAUX, M. LE NEINDRE, M. THIBAUT, Mme SENECHAL, M. HUYLEBROECK, M. GOVAERT, Mme MARCHAND, M. HARDY, M. LOGIER, Mme RONCHIADIN, Mme SEGUIN, M. ANDRÉ, Mme HENNEBELLE, Mme DUVAUX, M. RICHER, M. MERCIER, Mme BRILLOT, M. RENOUF, Mme LAURENT, Mme ATTINAULT, M. DUSAUTOIS.

Absents ayant donné procuration :

M.EURIN ayant donné procuration à Mme LAHOUSTE

Mme DURIEUX ayant donné procuration à M. LOGIER

M. LESIEUX ayant donné procuration à M. MERCIER

M. GOSTIJANOVIC ayant donné procuration à M. Pascal THIBAUT

M. LEBLANC ayant donné procuration à M. HUYLEBROECK

Mme GONZALEZ RUIZ ayant donné procuration à Mme FARINEAUX

M. CRUCHET ayant donné procuration à Mme SENECHAL

M. GARCIA ayant donné procuration à Mme BRILLOT

Mme BERTHELOT ayant donné procuration à Mme ATTINAULT

Excusé sans pouvoir :

M. PARSY

Madame Joséphine FARINEAUX a été élue secrétaire de séance

Rapport de Madame le Maire :

Les instructions budgétaires et comptables disposent que l'excédent de fonctionnement constaté à la clôture d'un exercice doit être affecté, au cours de l'exercice suivant, en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

Vu le code général des collectivités territoriales et, notamment ses articles L.1612-12 et L.1612-13,

Vu la délibération D 2-1/2025 approuvant le compte de gestion 2024,

Vu la délibération D 2-2/2025 approuvant le compte administratif 2025,

Considérant que la clôture de l'exercice budgétaire 2024 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 5 290 683,80 €,

Le Maire, soussignée,
certifie que la liste des
délibérations a été
affichée dans les délais
légaux.



Considérant que la clôture de l'exercice budgétaire 2024 fait apparaître un résultat de clôture positif de 550 025,13 € en section d'investissement et un solde des Restes à Réaliser déficitaire de 551 616,73 €, soit un besoin de financement de 1 591,60 €

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité**

- Affecte l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2024 :
 - Pour 1 591,60 € en section d'investissement – Compte 1068
 - Pour le solde de 5 289 092,20 € en section de fonctionnement – Compte 002,
- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tout document concernant cette délibération,
- Dit que cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication.

**POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,**




Elisabeth MASSE

Le Secrétaire de séance,



Joséphine FARINEAUX